
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : ALAC et le conseil de la GNSO
Mercredi 21 septembre 2022 – 16h30 à 17h30 KUL

YESIM SAGLAM: Bonjour et bienvenue à la session conjointe de l'ALAC et de la GNSO. Je suis la gestionnaire de la participation à distance pour cette séance.

Merci de bien vouloir prendre note que cette session sera enregistrée et est régie par les normes de comportement attendues à l'ICANN.

Pendant cette séance les questions et commentaires écrits dans le chat seront lus à voix haute s'ils sont écrits conformément au format indiqué.

Si vous participez à distance, merci d'attendre que votre nom soit appelé et allumez votre micro. Pour ceux d'entre vous qui sont présents dans la salle, merci de bien vouloir lever la main sur Zoom et lorsqu'on vous donnera la parole, merci d'activer votre micro sur la table.

Tous les participants sont priés de bien vouloir citer leur nom au début et de parler à un rythme raisonnable. Les participants en présentiel peuvent également utiliser un casque afin d'écouter

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'interprétation. Cependant merci de retirer vos écouteurs lorsque vous utilisez les micros de table afin d'éviter les interférences. Les participants en ligne peuvent également utiliser le service d'interprétation par le biais de la barre d'outils de Zoom.

Je donne maintenant la parole à Justine Chew, liaison officielle de la GNSO.

JUSTINE CHEW:

Merci, Yesim. Bonjour à toutes et à tous. Je suis, en réalité, l'agent de liaison de l'ALAC auprès de la GNSO, mais bon, je suis effectivement le pont entre les deux groupes qui se réunissent maintenant et c'est un plaisir pour moi de vous recevoir dans ma ville. Ne perdons pas de temps avec l'introduction, cependant. Je souhaite tout d'abord donner la parole à Maureen Hilyard qui est encore pour quelques heures la présidente de l'ALAC. Maureen, vous souhaitez nous dire quelques mots de bienvenue, s'il vous plait ?

MAUREEN HILYARD:

Merci, Justine. Oui, effectivement, je souhaite la bienvenue à nos collègues de la GNSO qui sont ici présents. Il y a eu, je crois, quelques modifications dans votre système, nous serons très heureux d'en entendre parler et je suis heureuse également que nous puissions échanger sur d'autres sujets aujourd'hui.

Je vais laisser la parole à mon vice-président chargé des politiques qui est bien plus au courant que moi de ce que nous allons aborder aujourd'hui.

JONATHAN ZUCK : Bonjour. Comme l'a dit Maureen, je suis le vice-président de l'ALAC chargé des politiques. Avec Olivier, nous tenons des réunions du CPWG, le groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées qui est maintenant célèbre. La communauté At-Large a eu des réunions avec la communauté de la GNSO de manière assez fréquente et donc je suis heureux de pouvoir continuer cette collaboration. Merci d'être là avec nous et d'accepter de garder ce canal de communication ouvert.

JUSTINE CHEW: Merci Maureen et Jonathan. Je donne la parole à Sébastien Ducos pour qu'il nous dise quelques mots. Il est le nouveau président du conseil de la GNSO, félicitations à lui.

SÉBASTIEN DUCOS: Oui, effectivement, c'est ma première réunion, merci beaucoup pour votre accueil. Je suis Sébastien Ducos, président du conseil de la GNSO. Je suis français, comme l'autre Sébastien qui est ici dans la salle. Je vis habituellement en Australie, mais je suis actuellement en Europe. Cela fait déjà quelques mois, quelques

années en fait en raison de la pandémie, et je tenais à remercier Justine d’avoir organisé cela puisqu’avant de devenir président j’étais vice-président et j’ai également participé à cette organisation au cours des dernières semaines. Je suis très heureux d’être ici avec vous, très heureux de pouvoir échanger sur ces sujets. Et je suis tout à fait d’accord avec Jonathan, nous devrions faire cela aussi souvent que possible.

JUSTINE CHEW:

Merci beaucoup Sébastien. Étant donné que c’est ma première réunion en face à face et qu’il y a eu un changement dans le conseil et dans la composition de ses membres, il va y avoir un changement dans la composition des membres de l’ALAC. Je vais donc vous demander que nous prenions 5 à 10 minutes pour que les personnes concernées se présentent. Nous allons faire un tour de table, cela permet de mettre un visage sur un nom au lieu d’une photo de Zoom. Par exemple, je n’avais pas du tout reconnu Farel, parce que sa photo de Zoom est tout à fait différente de son apparence actuelle. Peut-être que nous pourrions commencer avec Bruna ? Juste votre nom.

BRUNA MARTINS DOS SANTOS : Bonjour, Bruna Santos, conseillère auprès du conseil de la GNSO.

WISDOM DONKOR: Wisdom Donkor, je représente le SISG auprès de la GNSO.

DANIEL NANGHAKA: Daniel Nanghaka de At-Large.

TOMMI KARTTAAVI : Je suis un nouveau membre de l'ALAC pour l'Europe.

MARIE PATTULLO : Marie Pattullo de la Belgique.

STEINAR GROTTEROD: Steinar, de l'EURALO/.

SÉBASTIEN BACHOLLET: J'ai entendu qu'il y avait un autre Sébastien qui parlait français, c'est moi, Sébastien, président d'EURALO. Félicitation, Sébastien, pour ton élection.

NATALIA FILINA : Bonjour, Natalia Filina, secrétaire de l'EURALO.

MARCELO RODRIGUEZ: Marcelo Rodriguez, membre de l'ALAC pour le MERCOSUR, nouvel entrant. Bienvenue et merci à tous.

-
- GUNELA ASTBRINK: Bonjour, Gunela, nouvelle vice-présidente d'APRALO.
- ALAN GREENBERG: Bonjour, Alan Greenberg, ancien président de l'ALAC et j'ai également été une fois officier de liaison auprès de la GNSO.
- EDUARDO DIAZ : Bonjour, je suis le président de NARALO et désigné également par le NomCom.
- HOLLY RAICHE : Bonjour, ALAC.
- BILL JOURIS : Bonjour, nouveau membre de l'ALAC pour les États-Unis.
- CHERYL LANGDON-ORR: Bonjour, Cheryl Langdon-Orr, australienne, ancienne ancienne présidente de l'ALAC et j'ai également été officier de liaison auprès de la GNSO.
- THOMAS RICKERT: Bonjour, je suis l'un des conseillers de l'ISPCP, les fournisseurs de connexion et de services internet.

GREG DIBIASE: Bonjour, Greg Dibiase, je suis le vice-président de la chambre des parties contractantes.

TOMSLIN SAMME-NLAR: Bonjour, Tomslin, je suis le vice-président sortant de la chambre des parties non contractantes.

MARK DATYSGELD: Bonjour, Mark, conseiller de la GNSO pour le groupe des parties prenantes commerciales.

JONATHAN ZUCK : Bonjour, Jonathan, l'ancienne mascotte du groupe de parties prenantes de la propriété intellectuelle et je suis le nouveau président de l'ALAC. Mais je suis surtout un grand ami de Jeff Neuman qui est l'officier de liaison de la GNSO auprès du GAC.

JEFF NEUMAN: Merci beaucoup, je suis Jeff Neuman, je suis l'officier de liaison de la GNSO auprès du GAC ainsi que l'officier de liaison de la GNSO auprès de l'ODP des procédures des SubPro.

SARAH KIDEN : Bonjour, Sarah, membre de l'ALAC pour l'Afrique.

HADIA ELMINIAWI: Bonjour, Hadia, responsable du groupe de l’atelier du renforcement des capacités.

PETER MMBANDO: Bonjour, je suis un boursier de l’ICANN 75.

SEUN OJEDEJI : Bonjour, Seun, je suis le président d’AFRALO.

LAURA MARGOLIS : Bonjour, je suis Laura, je suis uruguayenne et je suis la membre de l’ALAC pour la région de l’Amérique Latine, élue par le NomCom.

JOHN MCELWAINE: Bonjour, John, membre de l’ALAC et également vice-président de la chambre des parties non contractantes.

PAUL MCGRADY: Bonjour, Paul, je suis la personne désignée par le NomCom pour participer à la chambre des parties non contractantes et je suis un grand fan de la GNSO.

[YUNH-HSIENG WEI] : Bonjour, je suis de Taiwan et je suis ici à titre individuel.

OSVALDO NOVOA : Bonjour, Osvaldo de l'Uruguay, je suis membre du conseil de la GNSO pour les SPCP.

SUSAN PAYNE : Bonjour, je suis Susan du Royaume-Uni et conseillère de la GNSO pour l'IPC.

YRJO LANSIPURO : Bonjour, délégué EURALO auprès du NomCom.

MANJU CHEN: Bonjour, Manju, je suis conseillère de NCSG auprès du conseil de la GNSO.

NACHO AMADOZ : Bonjour, conseillé de la GNSO pour le groupe des représentants des opérateurs de registre.

BENJAMEN AKINMOYEJE: Bonjour, je suis le président de la NCUC.

AUGUSTO HO : Bonjour, je suis Augusto, président de LACRALO.

JUSTINE CHEW:

Merci. Pardonnez-moi, je ne vais pas permettre aux autres personnes dans la salle de se présenter parce que nous sommes un peu pressés par le temps. Mais donc, pardon Sébastien, je viens d'essayer d'expliquer au sein du conseil de la GNSO ce qu'est le RALO. Les RALO sont les organisations At-Large régionales. At-Large s'est organisé en région, il y a 5 RALO et certains des représentants et présidents de ces RALO sont ici.

Pour passer à notre ordre du jour, nous avons deux sujets à couvrir aujourd'hui. La dernière fois que nous avons fait cela nous avons un programme très chargé. Je vais donc essayer de prendre cela en compte puisque parfois, à vouloir en faire trop on ne fait rien de bon. Nous avons donc deux points, d'abord l'utilisation malveillante du DNS qui est un sujet très important pour At-Large, pour ALAC en général. Et je souhaite saisir cette opportunité pour dire que le conseil de la GNSO travaille également sur l'utilisation malveillante du DNS. Ils ont créé un petit groupe de travail qui s'appelle le petit groupe de travail du conseil sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous nous sommes réunis avec certains membres de cette équipe et ils vont nous présenter les principales conclusions de ce rapport. Et donc je vais donner la parole à Paul Mcgrady pour qu'il nous les présente. Et, si vous le souhaitez, vous pouvez nous en dire un petit peu plus, en particulier Mark, si vous le souhaitez, ce que vous avez fait en termes de communication et les principales recommandations formulées.

PAUL MCGRADY:

Merci beaucoup, Justine. Je ne vais pas rentrer trop dans les détails, mais je voulais m'adresser à vous concernant le processus que nous avons suivi. Nous sommes le petit groupe de travail du conseil et nous allons présenter le rapport de nos conclusions principales très bientôt.

Nous sommes, je crois, à une croisée des chemins dans l'histoire puisque la communauté traverse un moment réellement unique. Nous sommes dans une position unique pour réellement réaliser des recherches et surtout trouver des solutions face à ce problème. Mark vous présentera quelques-unes de nos principales conclusions mais je voulais avant tout remercier toutes celles et ceux qui ont participé. C'était formidable de travailler avec ce petit groupe parce que nous avons fait un excellent travail en peu de temps.

Mark ? Si vous voulez nous présenter les principales conclusions.

MARK DATYSGELD:

Oui, je vais le faire, mais je voudrais m'excuser auprès de ceux d'entre vous qui ont déjà écouté une partie de ma présentation. Donc je vais essayer de rendre les choses un peu intéressantes, je vais le faire un petit peu différemment afin de ne pas me répéter.

Avant de passer à ce qui est à l'écran, j'aimerais remercier l'ALAC de nous avoir fourni deux choses. En premier des contributions très utiles. Et, en deuxième, nous voulons remercier Justine qui était un membre clef de l'équipe, avec un rôle et une participation très importante. Comme je lui ai dit en personne, mais je veux le faire publiquement maintenant, je voudrais dire qu'elle a été très importante dans ce travail. On peut l'applaudir.

Donc nous avons un peu une idée, chacun d'entre nous, en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, et nous pensons qu'il y a là des différentes étapes. Mais lorsque nous travaillons ensemble, nous avons l'impression de démarrer à l'étape zéro. Et donc même dans les contributions et commentaires venant de l'ALAC, le concept d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS est tout à fait reflété par les itérations courantes de ce sur quoi nous travaillons en ce moment. Il s'agit là de l'étape même qui a lieu avant l'enregistrement du nom de domaine. Nous pouvons mettre là en œuvre des mesures pour commencer justement ces processus d'atténuation, avant même l'enregistrement.

Et donc, sachez qu'il y a une période où nous pouvons mettre en œuvre des algorithmes qui peuvent prévoir, qui pourront faire attention, pouvoir prévoir avec des mots clefs, etc. Et donc c'est une chose que nous devons prendre vraiment à cœur. Et nous

devons essayer de comprendre comment et qui peut faire le travail.

Nous avons parlé à tellement de différents membres dans les chambres et parties contractantes, et on nous dit toujours : nous avons des rapports qui sont toujours incomplets, nous recevons des informations qui sont dirigées à d'autres personnes, les opérateurs de registre reçoivent des informations qui devraient aller aux bureaux d'enregistrement, etc. Nous devons savoir comment communiquer entre nous dans la communauté, savoir à qui nous devons envoyer les rapports.

Nous ne sommes pas forcément à la fin de la chaîne, le dernier maillon, mais chacun doit savoir exactement à qui se référer dans son propre environnement. Donc c'est vraiment quelque chose sur lequel nous devons travailler.

Ensuite, nous devons nous assurer que nous pouvons être utiles afin que des rapports soient bien établis, que de bonnes initiatives soient prises. Encore une fois il nous faudrait des rapports qui aient un format unique. Donc si vous voulez demander à quelqu'un de faire un rapport qui soit adéquat et bien dites-lui au départ. Voilà, ça devrait être fait comme ça.

Ensuite nous en serons à la phase 3, c'est là où une partie prenante bien positionnée peut agir. Voilà.

Nous allons approfondir les choses et là nous avançons déjà. Et c'est le stade de la discussion, du dialogue. Toutes les étapes préalables sont très importantes, mais je voudrais en parler aujourd'hui, surtout devant l'ALAC parce que vous êtes les maîtres de la communication. Et je vais vous faire une demande explicite. Nous avons besoin de votre aide pour essayer de régler cela.

Nous voulons savoir comment nous allons pouvoir accomplir les choses. En fait, si tout va mal, à la fin ICANN et la conformité de l'ICANN rentrent en jeu. C'est quelque chose que nous n'avons pas prévu.

Donc en fait, au début du processus, nous avons parlé à la conformité ICANN pour savoir ce que nous devons faire. Et puis nous avons compris qu'ils ne pouvaient pas faire beaucoup, que ce service avait des limites. Et, dans leur rôle – et le rôle est très spécifique – nous aurions souhaité une meilleure collaboration. Et ce n'est pas exactement ce qu'il se produit maintenant. Ils ont seulement le pouvoir de contacter les gens, de faire des rapports sur tous les incidents. Mais ils ne peuvent pas agir si quelque chose ne fonctionne pas d'une façon adéquate.

Donc, voilà les éléments que nous avons récoltés, les informations récoltées. C'est ce que nous aimerions vous apporter et ce que nous avons reçu. Voilà le résultat de notre travail, qui a duré 6 mois.

Nous avons donc émis des recommandations, c'est une version préliminaire du rapport. Donc nous en sommes encore à la réception de commentaires finaux. Mais, durant la prochaine réunion du conseil de la GNSO, nous aurons un rapport final qui sera prêt à la révision.

Pourquoi est-ce que tout cela est très important ? Le conseil de la GNSO va délibérer sur nos suggestions puisque nous sommes une petite équipe. Tout ce que j'ai dit ici n'est pas forcément la vérité, je vous parle de l'impression de l'équipe par rapport à ce que nous avons vu et pour ce que nous aimerions envoyer au conseil de la GNSO. Bien sûr, ils n'ont aucune obligation avec cela.

La recommandation numéro 1. Il s'agit de quelque chose qui s'est produit durant toute cette durée de temps que nous avons pensé en ligne, nous avons eu un rapport sur les utilisations malveillantes du DNS et nous avons parlé des noms de domaine compromis. Et donc, nous avons vu qu'il n'y avait aucun acteur du secteur concerné qui n'avait pas participé. Donc nous faisons un suivi, nous avons là un gros problème parce que nous voudrions savoir ce qu'étaient les enregistrements malicieux des noms de domaine. Par exemple, on ne savait pas épeler le nom ALAC. Il y avait un site qui utilisait le mot ALAK avec un K à la fin, c'était un site web qui utilisait le hameçonnage. Donc ces éléments sont très différents et représentent des éléments fondamentalement différents.

Tout d’abord, lorsqu’on parle de noms de domaine enregistrés de façon malicieuse, c’est le problème de la communauté, nous sommes les superviseurs du DNS, nous impliquons les ISP, d’autres variables. Notre recommandation était donc de surveiller ces enregistrements malicieux. Nous en avons parlé avec la communauté et nous nous sommes demandé si un PDP était nécessaire. Il y a plusieurs manières d’aborder les choses, mais nous devons commencer à rédiger une charte pour pouvoir faire face à ces problèmes. C’est la première recommandation.

Donc, potentiellement nous pourrions émettre un PDP.

PAUL MCGRADY: Est-ce que je peux participer ?

MARK DATYSGELD: Oui, d’accord.

PAUL MCGRADY: Il y a là une raison pour laquelle on parle de ces enregistrements malicieux en tant que point de départ. Donc dans notre groupe, nous nous sommes rendu compte qu’il était mieux de faire quelque chose que nous pouvions faire au lieu de faire toutes les choses qui n’aboutiraient à rien. Quand vous voyez tous ces éléments, ne pensez pas que nous ne sommes pas créatifs, ce que

nous ne voulons pas faire c'est entreprendre trop de travail, de ne pas pouvoir assumer.

Donc, quand il s'agit des noms de domaine qui ont été compromis il faut qu'on fasse peu de choses mais que ce soit mieux focalisé.

MARK DATYSGELD:

Merci d'être intervenu. La recommandation numéro 2. Les suggestions qui nous viennent de l'ALAC. Merci d'avoir parlé de ce type d'enregistrements. Des sites d'enregistrement, ce qu'on appelle BULK. Apparemment personne ne sait. C'est un facteur inconnu pour tous.

Le service des conformités ne sait, nous savons pas, les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre ont quelques statistiques à ce sujet, mais on ne sait pas quoi faire dans ce sens. Et on parle des botnets des CnC et donc comment gérer tout cela. Nous ne savons pas.

Recommandation numéro 3 : il faudrait faire la promotion des outils que nous avons mis en œuvre. Alors, par exemple les services utilisés par Tucows. Nous avons des technologies émergentes sur le marché, nous avons des nouvelles solutions que certains d'entre nous connaissent, et ensuite nous devrions peut-être les utiliser. Ces mêmes systèmes viennent de la communauté, alors pourquoi n'en faisons-nous pas la

promotion ? Personne ne nous dit de le faire, donc ce serait une de nos recommandations.

Il faut, bien sûr, essayer d'examiner tout ce travail qui est fait pour pouvoir en faire la promotion.

Dernière recommandation. Encore une fois, nous n'avons aucun mandat. Nous ne faisons que des propositions aux parties contractantes pour qu'elles puissent examiner certaines sections très spécifiques du contrat qui traite des actions raisonnables vis-à-vis de l'utilisation malveillante du DNS. Chacun d'entre vous pourrait avoir une réponse différente. Peut-être que cela devrait être dans le contrat. Donc nous vous demandons d'examiner cela et qu'on puisse parler de cette atténuation et d'en parler à l'organisation. En même temps, nous aimerions avoir vos contributions.

PAUL MCGRADY:

Nous pourrions écrire une lettre et ensuite on pourrait se rendre compte qu'on a perdu du temps. Donc on va écrire au conseil, en tant qu'équipe, faire des recommandations et voir ce qu'il en résultera. Continuez.

JUSTINE CHEW: Merci, Mark, et merci à Paul. Je vais passer la parole aux participants afin qu'ils puissent poser des questions ou faire des commentaires.

THÉO GEURTS: Je suis du groupe des bureaux d'enregistrement. Donc, j'ai un commentaire et peut-être même une question.

Quand il s'agit faire la prévention contre les utilisations malveillantes, nous essayons de trouver une solution préalable, une solution qui serait donc complexe. Cela fait longtemps que l'on recherche cette solution. Tout le monde a beaucoup travaillé sur cela, mais en fait et en réalité, nous n'avons pas une solution préventive qui serait efficace. Et cela va être du travail compliqué dans le sens où nous travaillons déjà sur les solutions préventives à ces utilisations malveillantes, mais le processus serait de faire un PDP. Voilà, ce serait tout. Et je pense que cela va poser des problèmes dans le cas où nous aurons à travailler sur une solution.

Voilà, c'était mon commentaire.

PAUL MCGRADY: Merci, Théo, pour ce commentaire. Moi aussi je suis allergique au PDP. C'est une des raisons pour laquelle nous aimerions donner un peu plus de temps à la communauté pour consulter les autres

éléments de discussion et enfin pour voir si un nouveau PDP serait logique.

Une de mes inquiétudes est celle-ci : encore une fois un PDP, donc on va tout rassembler dedans et on va résoudre tous les problèmes d'un même coup. Et dans 7 ans, qui sait, nous passerons peut-être à la mise en œuvre et sans parler des ODP.

Donc, je vous entends très clairement. Comme vous dites... Comment allons-nous obtenir toute sorte de solutions. Mais finalement nous ne voulions pas que les gens se mettent au travail, il y avait des tas de travail fait par des groupes différents. Nous n'en sommes encore pas là.

MARK DATYSGELD:

J'ai mis dans le chat tous les éléments que nous avons retenus. Nous n'avons pas encore de solutions, mais bon nous avons quelques éléments sur les choses qui sont en cours et qui pourraient être utiles dans cette thématique de l'utilisation malveillante du DNS.

Oui, bien sûr, en fait nous avons peut-être des solutions potentielles quand nous parlons de la phase zéro, qui pourraient nous aider à économiser de l'argent et du temps. Merci.

JUSTINE CHEW: Merci. J’aimerais remercier les personnes dans le chat qui font la traduction de tous les acronymes, comme le CPH qui représente la chambre des parties contractantes. Jonathan, vous voulez prendre la parole ?

JONATHAN ZUCK : C’est une manière de caractériser l’aspect analytique et ceux d’entre nous qui parlent de cette question depuis longtemps en parlent plutôt comme une opportunité ou comme un risque de ralentir l’enregistrement au lieu d’être prohibitif. Et il y a eu un certain niveau de succès, notamment dans des études expérimentales. Et nous nous sommes rendu compte qu’ils continuent à avancer dans ce domaine au sein de l’ICANN. Et ces analyses peuvent être utilisées au sein du DAAR.

Donc je suis d’accord avec Paul, on peut effectivement faire ça par petits bouts. Mais je pense que ma préoccupation serait qu’il y a une clause à la fin qui dit : rien de tout cela ne représente la concession selon laquelle ceci serait l’unique définition de l’utilisation malveillante du DNS, etc. C’est une espèce de restriction constante. Je pense que c’est très intéressant pour progresser mais ça peut être compliqué par la suite en matière de définition.

La nouvelle étude ne fait aucune référence aux spams par exemple, même si cela parle du hameçonnage. C’est une question

que nous abordé depuis longtemps, maintenant malheureusement ce n'est plus sur la liste. Alors je ne sais pas quelle clause mettre à la fin de la lettre, vous savez cette petite clause juridique, une clause d'exception qui permettrait de finaliser la définition.

PAUL MCGRADY:

Merci beaucoup, Jonathan. Je ne sais pas si on a vraiment besoin d'une définition très claire puisque ce n'est pas un document de cadrage pour un PDP, c'est plutôt un document de contexte qui vise à encourager les efforts qui sont déjà réalisés dans la communauté.

Il y a plusieurs présentations qui pourraient être faites, notamment en ce qui concerne le hameçonnage par usurpation de la personnalité. Ce genre de cas de hameçonnage pourrait réellement commencer à poser des problèmes. C'est pourquoi je pense que le conseil voit bien que la communauté avance et je ne voudrais pas que nous nous mettions sur leur chemin en fixant une définition.

Si ceci était un document de cadrage, bien sûr, pour un PDP, nous le ferions, mais sinon ce n'est pas vraiment nécessaire de demander à l'équipe de produire une définition, ce qui prendrait du temps et ne serait pas très utile.

JUSTINE CHEW: Merci beaucoup. Juste une question de procédure. L'idée de ce rapport est de le passer au conseil de la GNSO pour examen, mais est-ce que le reste de la communauté pourra formuler des commentaires là-dessus ?

MARK DATYSGELD: En ce qui concerne le PDP de l'ICANN et la façon dont cela fonctionne, bien sûr nous ouvrons une période de commentaires et cet espace constitue un espace de commentaires puisque nous n'avons pas de règle qui nous contraigne réellement pour organiser une période de commentaires.

JUSTINE CHEW: Pardon, Ephraïm, je ne vous ai pas donné la parole avant.

EPHRAÏM KENYANITO: J'ai une question par rapport aux définitions. Je souhaitais notamment souligner que la définition de la CPH sur l'utilisation malveillante du DNS parle de hameçonnage, de logiciels malveillants, réseaux zombies, spam et dévoiement, mais cela parle également de l'utilisation malveillante des contenus de sites internet et le guide 2020 de l'ICANN sur l'utilisation malveillante des registres parle également de l'utilisation malveillante des marques, les abus d'utilisation de marques corporatives et d'autres questions.

Je voulais juste savoir alors quelle définition nous devons suivre. Il y a également un outil qui ne parle pas du spam. Donc je voulais m'assurer que je comprenais bien de quoi nous parlons étant donné qu'il y a plusieurs définitions qui ont été développées. Merci.

MARK DATYSGELD: Merci Ephraïm.

APHRAIM KENYANITO: Je suis présent à Kuala Lumpur, juste dans une autre salle.

MARK DATYSGELD: Notre perspective est la suivante. Qu'est-ce que l'ICANN ? Quel est son mandat ? Qu'est-ce qui se trouve dans les contrats ? Et comment pouvons-nous agir compte tenu du fait que tous les ODP, PDP, quel que soit l'acronyme, aucun d'entre eux n'a réellement produit de résultats en 5 ans. Ils n'en ont pas produit, tout simplement. Ils sont bloqués.

Donc, aujourd'hui, nous avons besoin d'activer plus ces procédures pour pouvoir avancer. Nous pourrions ouvrir un PDP sur l'utilisation malveillante du DNS, nous pourrions peut-être consacrer des années de notre vie à mettre sur pied de nombreuses définitions. Mais, au final, il a été décidé de ne pas faire cela et de donner à la communauté quelque chose qui soit

réellement utilisable, rapidement, et surtout quelque chose qui soit à notre portée à moyen terme. C'est pourquoi nous essayons de nous attacher à ce dont nous disposons ici, à ce que nous avons sous la main.

Paul ?

PAUL MCGRADY:

Merci beaucoup, Ephraïm, c'est très juste. Je pense que nous sommes maintenant dans un territoire assez particulier où ce que nous demandons au conseil de faire c'est d'encourager la communauté de faire ce qu'elle fait déjà. Vous savez, cette question avançait déjà bien, alors comment l'encourager sans nous embourber dans les détails ?

GREG DIBIASE:

Je souhaitais prendre la parole au nom du petit groupe de travail. Vous savez, il y a différentes catégories qui sont définies dans le cadre de l'utilisation malveillante. Donc c'est celles auxquelles nous nous attaquons actuellement. Nous avons reçu un retour d'expériences assez clair là-dessus.

JUSTINE CHEW:

Bien, nous devons continuer parce que le temps presse. Je vais m'arrêter après [inaudible] et je crois que les autres questions

dans le chat pourront être répondues après la réunion.
Stéphanie ?

STÉPHANIE PERRIN:

Bonjour. Effectivement, je comprends qu'il s'agit de freiner les enregistrements malveillants, mais je ne suis pas convaincue par l'utilisation des analyses progressives. Je ne sais pas s'il est utile d'entamer un nouveau PDP de trois ans, mais il pourrait en particulier y avoir des questions liées aux droits de l'homme. Il faut que nous défendions les droits de l'homme de tous, et même des criminels malheureusement. Mais je ne suis pas l'avocate ici et je ne donne plus de cours aux avocats sur les droits de l'homme, mais je pense qu'à l'ICANN nous n'y prêtons pas suffisamment d'attention.

Il existe un document très intéressant qui s'intéresse aux impacts sur les droits de l'homme de l'utilisation de l'intelligence artificielle et, dans ce cas-là, de l'analyse prédictive. Je vous invite à le consulter.

Je ne sais pas exactement comment on peut évaluer ce que l'on fait sans réellement proposer des définitions puisqu'il faut définir le type d'action que l'on recherche.

Par exemple, nous avons écouté une présentation de M. Fälström à Barcelone où il nous parlait de certaines informations provenant du SSAC, et s'il y a par exemple 400 enregistrements qui sont

soumis par un bureau d'enregistrement ils seront probablement malveillants. Ceci peut être surveillé, bien entendu, et je ne crois pas qu'il y a ici de problématique de droit de l'homme. Mais si on commençait à s'intéresser à des groupes de populations ou des pays en particulier, alors nous pourrions être accusés de discrimination, en tout genre. Alors, quelle serait à ce moment-là la justification ? C'est la question. Et quel serait, surtout, le déclencheur d'une réponse dans ce domaine ?

On peut prédire tout ce qu'on veut, comme l'a dit Théo, mais on peut également observer les gens. Mais il faut attendre qu'ils commettent un crime pour pouvoir les questionner. Mais, malheureusement, dès que l'on commence à les surveiller, le problème est déjà là.

Donc je pose quand même la question de l'utilisation de l'analyse prédictive puisque, parfois, ces problèmes peuvent être réglés par d'autres biais. Merci beaucoup.

MARK DATYSGELD:

Merci, Stéphanie. Je souhaite juste vous rappeler où nous en sommes dans ce projet. Le rapport du petit groupe au conseil de la GNSO ne contient pas du tout ces aspects. Nous attirons donc l'attention du conseil sur le fait qu'il y a ces différentes étapes et qu'aucune conversation concrète sur ces sujets n'a commencé.

Nous partageons ces aspects avec la communauté parmi d'autres points.

Donc ceci pourrait être un sujet pour un potentiel PDP sur l'enregistrement malveillant, si effectivement il existe. Donc nous pouvons garder cela à l'esprit, mais étant donné que ce n'est pas quelque chose que nous pouvons prédire, nous ne pensons pas aborder cette question tout de suite. Merci beaucoup.

JUSTINE CHEW:

Thomas ?

THOMAS RICKERT:

Je suis conscient que les commentateurs sont déçus par le manque de définition, mais mettons les choses en perspective. Cette conversation a lieu au sein de l'ICANN, c'est une bulle extrêmement limitée, il y a d'autres débats qui sont en cours dans le monde réel, entre guillemets. Bien sûr, cette formulation est prévue dans nos statuts, l'ICANN peut s'intéresser à l'utilisation malveillante du DNS mais rien concernant les contenus de l'internet. Donc il faut qu'il y ait des cas d'utilisation malveillante mise en évidence pour pouvoir agir, mais je pense qu'il y a un risque bien sûr. Certains domaines peuvent être suspendus, effacés, mais il pourrait y avoir beaucoup de dommages collatéraux, parce que l'industrie du DNS et les opérateurs de registre ou les bureaux d'enregistrement n'ont que deux options

devant eux : le mettre hors ligne ou le maintenir. Le problème, c'est que si on le met hors ligne on peut porter préjudice à certains consommateurs. On peut aussi mettre hors ligne certains contenus qui sont légitimes. Il y a également certains contenus ou noms de domaine qui ne sont pas enregistrés dans un objectif criminel.

Donc il faut regarder les choses de façon plus large. Nous travaillons avec une association qui s'appelle ECO, avec différents fournisseurs, ils entretiennent les relations avec les clients, ils peuvent s'assurer qu'ils maintiennent leur site internet mis à jour, qu'ils enlèvent le contenu malveillant. Mais si on parle de personnes responsables ou de personnes chargées de l'utilisation malveillante, et bien ils ne sauront pas de quoi nous parlons parce qu'eux parlent de hameçonnage, de logiciels malveillants, de spam, de dévoiement.

Donc ce qu'il faudrait faire c'est limiter le temps de connexion des noms de domaine qui sont malveillants. La moyenne actuellement est de 72 h mais il faudrait peut-être essayer d'établir des connexions plus rapidement, non seulement pour un nom de domaine qui est utilisé, mais pour des noms de domaine multiples qui sont utilisés pour des campagnes de hameçonnage. Parfois il s'agit de centaines de noms de domaine, mais c'est le même auteur. Donc nous devons agir au-delà des silos de l'industrie du DNS. Et c'est ce que nous essayons de faire.

Et il faut également prendre note des initiatives qui se font à l'extérieur de la bulle de l'ICANN. Beaucoup de choses sont en cours et je pense que les échanges que nous avons ici et l'étude qui a été demandée par l'Union Européenne va nous éclairer. Il y a beaucoup de choses qui sont en cours dans l'industrie des bureaux d'enregistrement, des opérateurs de registre, entre autres.

Donc je pense que nous ne sommes pas perdus mais simplement au d'un voyage qui est tout à fait prometteur, je crois.

JUSTINE CHEW:

J'espère que vous avez une question courte.

ALAN GREENBERG:

Ce n'est pas une question. Mais en fait j'ai levé la main pour dire que je suis à peu près d'accord sur tout ce que Jonathan et d'autres membres ont dit. Je ne veux pas encore le grand PDP dans le ciel qui va nous prendre 7 ans, mais nous avons éventuellement à passer du travail volontaire à des actions volontaires sur ces politiques. Et donc nous aimerions le faire en petites étapes, etc.

Donc je comprends qu'il faut avancer lentement pour bien comprendre. Il y a James Bladel qui a parlé de la fragmentation du DNS aujourd'hui. Il a dit : nous devons apprendre à faire les

choses plus rapidement, sinon d'autres personnes vont venir le faire pour nous et nous n'aimerons peut-être pas la manière dont ils vont faire les choses.

Et je pense qu'il a raison. Si nous continuons à travailler par petites étapes, tranquillement pour nous assurer que nous comprenons bien, nous n'allons pas faire de PDP avant de penser de savoir si cela va fonctionner, nous allons y passer des décennies et rien accomplir. Donc il faut faire les choses raisonnablement mais il faut faire quelque chose et, bien sûr que les politiques devront être établies. Il ne faut pas prétendre que cela ne va pas se produire.

JUSTINE CHEW:

Je vais arrêter la conversation sur l'utilisation malveillante du DNS parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. Je vais passer à la prochaine thématique. Je pense que l'on va passer à l'étape de conception opérationnelle, ce n'est pas qu'un concept, donc nous allons essayer de comprendre un petit peu de la part du conseil de la GNSO, que ce soit en votre nom personnel ou à partir du conseil. Nous aimerions avoir une idée de votre sentiment sur ce concept de l'ODP. Est-ce que c'est un bon concept, est-ce qu'il est efficace ? Devrions-nous le conserver ou le modifier, si c'est possible ?

En fait, c'est un processus de l'organisation ICANN qui est fait avec la ccNSO, le reste de la communauté ne participe pas vraiment, nous voyons cela en externe. Donc nous aimerions un peu avoir votre perspective, est-ce que cet ODP fonctionne bien ou pas ? Quel genre de chose voudriez-vous modifier ?

Sébastien, êtes-vous toujours avec vous ?

SÉBASTIEN DUCOS: Oui, je suis toujours avec vous. Je vais être bref. Si vous vous souvenez bien, sur le SSAD ODP, moi je n'ai étudié la question que lors de la publication de l'ODA. Nous avons une réunion avec Jeff qui pourrait parler de ce processus en détail. Il connaît le processus un peu plus que moi, et je rejoindrai la conversation plus tard.

JEFF NEUMAN: Je suis la liaison GNSO avec l'ODP SubPro.

JONATHAN ZUCK : Vous êtes le gagnant des récompenses Tony.

JEFF NEUMAN: Oui. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais, en bref, le conseil a beaucoup dialogué cette semaine sur ce sujet, avec le conseil d'administration et le GAC. Je ne vais pas parler au

nom du conseil, mais je pense que la GNSO pense que l'ODP en tant que concept est un outil très utile, mais pense vraiment que ceci doit être appliqué dans le processus, durant le travail par exemple du PDP ou très tôt après.

Donc, pour moi, d'après ce que j'ai entendu du conseil cette semaine c'est que le GDS, les stratégies de nom de domaine mondial, donc ce groupe devrait envoyer liaisons vers les groupes de travail sur les PDP de façon continue et fournir leurs contributions sur la prévisibilité, le coût, etc., afin que tout le monde garde ces données en tête et qu'on n'est pas à ce qu'il se passe en ce moment. Le conseil de la GNSO pour les SubPro a renvoyé les recommandations en mars 2021 et il semble maintenant que les considérations, le vote du conseil d'administration ne va pas être entrepris le mois de mars 2023. Et cela fait donc une durée de 2 ans, c'est très long.

Si quelqu'un a des questions spécifiques sur l'ODP, je suis là.

JUSTINE CHEW:

Alan, vous voulez prendre la parole ?

ALAN GREENBERG:

Je veux faire référence spécifiquement à l'ODP SSAD. Le fait qu'il a été fait par le personnel et sans recevoir de contribution avant qu'il soit terminé, ils ont fait des erreurs critiques, ils ont pris des

décisions qu'ils pensaient raisonnables et qui ne l'étaient pas. Et, à la fin, ils ont en fait compliqué le processus, ils ont augmenté les coûts de façon déraisonnable.

S'il y avait eu des contributions ou des retours durant ce processus, et bien je pense que les résultats auraient été complètement différents. ALAC n'avait pas apprécié le SSAD comme spécifié par le PDP. Donc ce qui est ressorti dans l'ODP était encore pire.

Je pense que ce processus doit être affiné pour recevoir des contributions, des retours lors de ce processus. Et donc il faudrait pouvoir présenter des changements ou des modifications à une liaison GNSO. Et, dans ce cas-là, cela n'a pas fonctionné. Je pense que c'est une partie du processus, il y a trop de points de décision lors de ce processus qui ne requièrent pas de consultation et cela cause un problème.

JEFF NEUMAN:

Une réponse rapide. Je pense que tout cela s'est bien amélioré par rapport au début du SSAD. Il y a eu de la communication entre ICANN et le conseil de la GNSO à travers les liaisons. Il y a eu des points de clarification. Et je pense que cet aspect s'est amélioré.

ALAN GREENBERG:

Cela dépend bien sûr des liaisons.

JUSTINE CHEW: Kurt, vous pouvez prendre la parole.

KURT PRITZ : Merci beaucoup. Merci d'avoir mis cette séance à l'ordre du jour. Comme l'a dit Alan, quand nous sommes revenus en arrière nous avons parlé de l'EPDP. L'ODP, à la base, était ressorti tout d'abord de l'équipe EPDP qui demandait à l'ICANN, alors qu'il parlait du SSAC : combien cela va-t-il coûter. Il y a eu des délibérations étayées par des informations opérationnelles. Et donc ICANN avait dit que le coût serait de 7 millions. Et l'équipe EPDP requérait plus de détails et donc recherchait des informations afin de faire une analyse de coûts. Donc, lorsque le modèle a été complètement nettoyé, que les recommandations ont été reçues, on a reçu des réponses. Mais je pense que le conseil devrait faire des analyses de coûts.

Donc on sait maintenant ce qu'est devenu l'ODP. Et, comme l'a dit Jeff, pour guérir le problème que nous avons identifié il faudrait faire passer cette analyse dans l'EPDP à un moment opportun. Le personnel devrait intervenir et analyser, et donc écouter les conversations et bien sûr rassembler les éléments pour faire une analyse de coûts et fournir ainsi des informations adéquates. Le travail est le même pour l'équipe dans ce cas, mais il est fait plus tôt lors du processus.

Donc l'ODP va peut-être évoluer avec le temps. Parce que l'ODP est une autre étape dans le processus, un autre silo dans le processus, l'ODP pourrait peut-être être dissolu avec le temps, il pourrait prendre un rôle de conseil qui viendrait donc de l'équipe, pour que cette équipe puisse prendre des décisions informées et puisse ainsi, par la suite, informer les équipes.

Je pense que la solution serait de déplacer le travail différemment.

JUSTINE CHEW:

Vous avez un commentaire supplémentaire sur la question ? Avons-nous dépassé notre temps ? Oui, nous avons dépassé.

En ce qu'il s'agit de la conclusion de cette réunion, nous avons vu que la discussion a été très détaillée. Je vais demander à Jonathan et Olivier, peut-être de dialoguer et continuer avec une réunion en ligne peut-être pour pouvoir communiquer et discuter de tous ces éléments de façon plus approfondie. Il y a beaucoup de nuances dans tout cela et il est très difficile de parler tous ces points en 1 heure.

Je voudrais m'excuser car nous n'avons pas utilisé le micro à travers la salle. Encore une fois, c'est une réunion en présentiel et donc nous savons très bien que nous avons des personnes qui vont participer sur Zoom et il est bien difficile de faire participer

tout le monde. Mais nous sommes conscients de votre présence, sur Zoom.

Avec cela, je vous remercie tous de votre participation et j'espère que vous allez pouvoir rejoindre nos prochaines conversations et suivre notre travail. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]